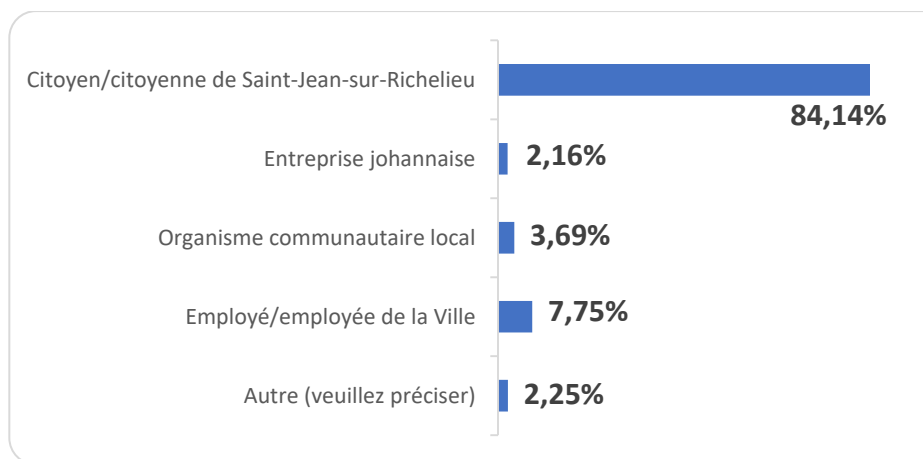
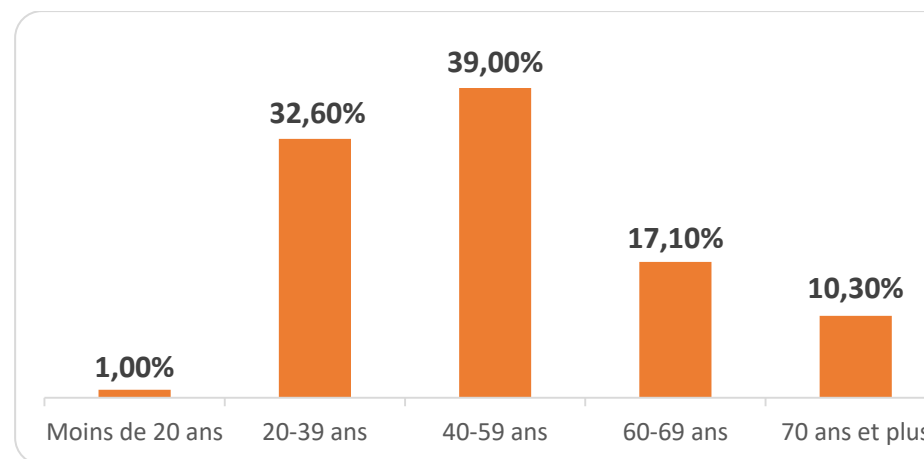


Nombre de répondants : 1062 répondants au sondage long + 130 répondants au sondage court
Seules les questions 1 de chaque priorité ont été répondues lors du sondage court

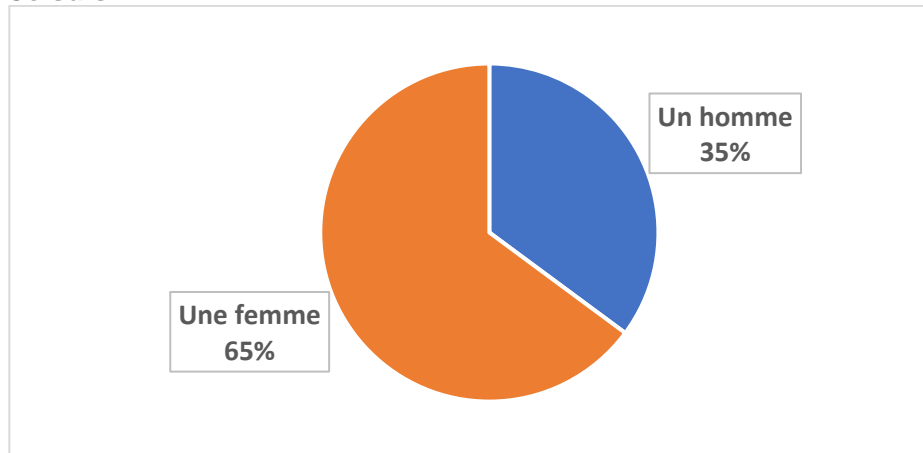
Je réponds en tant que :



À quelle tranche d'âge appartenez-vous ?



Je suis



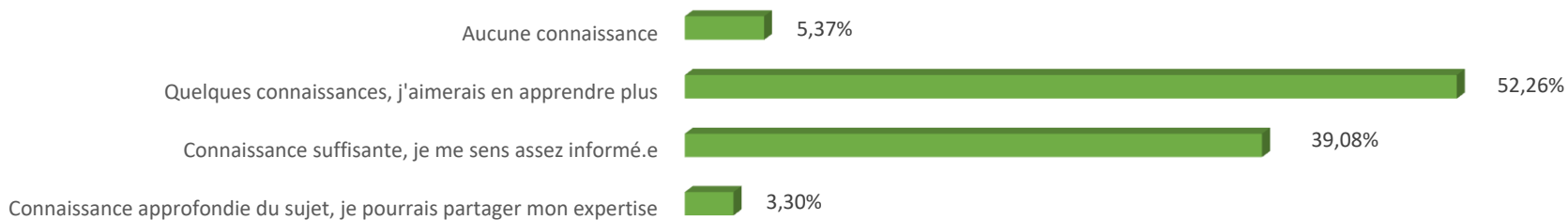


MILIEUX NATURELS

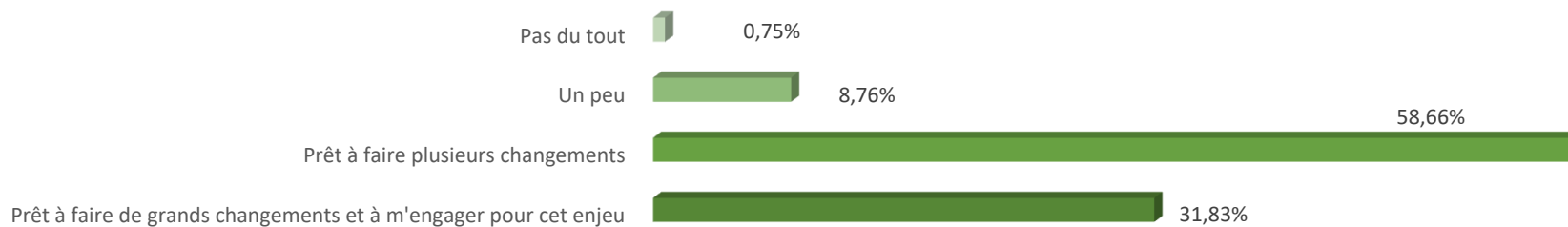
Q1. Quelle importance accordez-vous à nos milieux naturels?



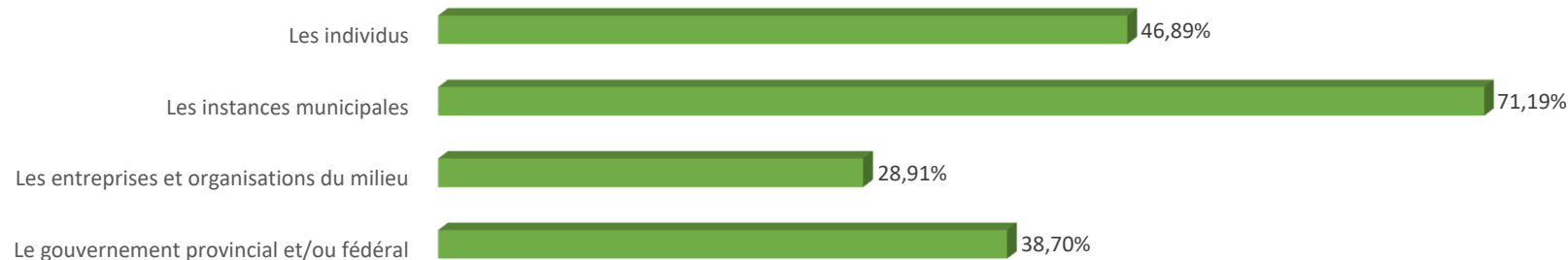
Q2. Quel est votre niveau de connaissance sur la conservation et la mise en valeur des milieux naturels?



Q3. Seriez-vous prêt à changer vos habitudes de vie pour avoir un impact positif sur la qualité de nos milieux naturels?



Q4. Selon vous, qui a la principale responsabilité d'agir sur cet enjeu ? (2 choix max.)



Q5. À votre avis, quelle serait la première action à poser pour avoir un impact positif sur la conservation et la mise en valeur de nos milieux naturels (MN)?

Conservation / Protection / Restauration – 38 %

- Reconnaître les MN essentiels et prioritaires dans toutes les décisions de la Ville
- Protéger les MN existants à perpétuité
- Bonifier le plan de conservation actuel pour atteindre 17 % du territoire mis en conservation
- Assurer la connectivité des MN dans le prochain plan de conservation et dans tous les projets de développement
- Créer une aire de protection du Richelieu, du centre-ville jusqu'après l'île Sainte-Thérèse
- Acquérir les milieux naturels restants sur le territoire pour les protéger
- Acquérir et/ou transformer les golfs de SJSR en espaces renaturalisés
- Mettre en œuvre une politique sur l'usage de pesticides domestiques et agricoles
- Identifier et répertorier les MN de SJSR en encourageant la participation citoyenne (recherche participative, recherche-action)

Urbanisme / Encadrement de l'étalement urbain – 44 %

- Cesser tout déboisement pour de nouvelles constructions
- Cesser de construire dans les zones inondables
- Réglementer les droits de transformation des milieux naturels par les propriétaires privés
- Encadrer les nouvelles constructions (entreprises et promoteurs) pour bâtir autour et avec les MN existants
- Actions de reboisement (12 %) : planter des arbres dans toutes nouvelles constructions privées/publiques ou rénovations de rues

Éducation / Sensibilisation / Promotion – 18 %

- Sensibiliser aux bienfaits et services rendus par les MN et aux gestes pour les protéger
- Répertorier et promouvoir les milieux naturels de SJSR pour mieux les faire connaître
- Créer des centres d'interprétation de nos milieux naturels, sensibilisation avec panneaux informatifs, pédagogie par des animateurs (comme au parc naturel des Parulines)
- Éduquer les entreprises à l'importance des MN et leurs impacts
- Informer les propriétaires riverains de leurs droits et obligations en ce qui concerne les travaux autorisés sur la rive ou sur les terrains inondables
- Sensibiliser les citoyens et entreprises à la contamination des MN par les déchets
- Organiser des collectes de déchets bénévoles sur les pistes cyclables, boisés, et rives du Richelieu

Aménagement / Accessibilité – 15 %

- Créer des zones protégées avec accès balisé au grand public
- Développer d'autres parcs naturels dans la ville comme le parc naturel des Parulines : dans le bois près de l'école Aux-Quatre-Vents, boisé des colibris, boisé de la Pinède
- Ajuster le réseau de pistes cyclables pour relier les points d'intérêt de nos milieux naturels.
- Aménager des sentiers piétonniers et plus d'accès au Richelieu et autres cours d'eau
- Agrandir le parc des Parulines (terrain à vendre le long du chemin des Carrières)
- Mettre plus de poubelles extérieures dans les parcs et espaces naturels (poubelles / recyclage / compost) pour éviter les déchets jetés au sol
- Impliquer les citoyens dans la mise en valeur des milieux naturels pour qu'ils se les approprient

Gouvernance / Réglementation / Fiscalité - 7%

- Bonifier la réglementation municipale pour que la priorité soit mise sur la protection de nos milieux naturels dans toutes nos actions
- Réglementer l'abattage d'arbres sur les terrains privés
- Changer le système de taxes municipales pour favoriser les actions de conservation
- Créer un comité citoyen pour la protection et la gestion des MN

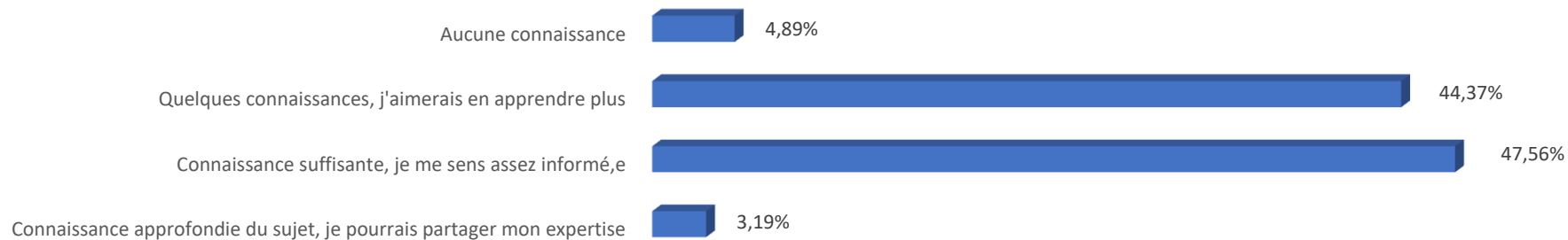


MOBILITÉ DURABLE

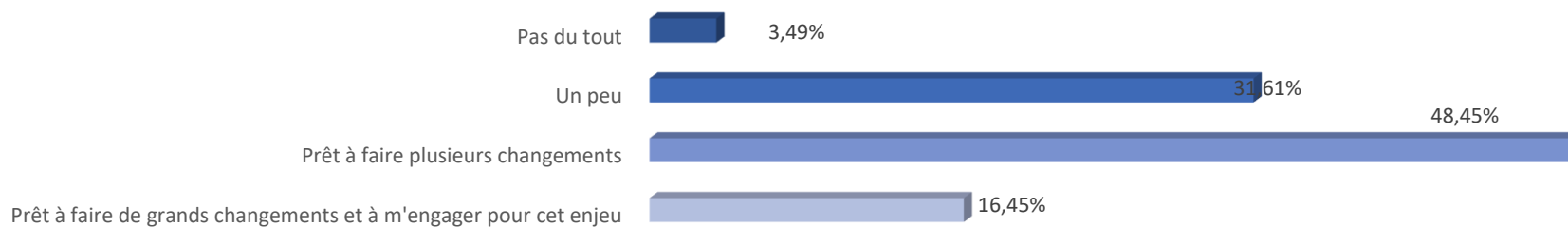
Q1. Quelle importance accordez-vous à la mobilité durable?



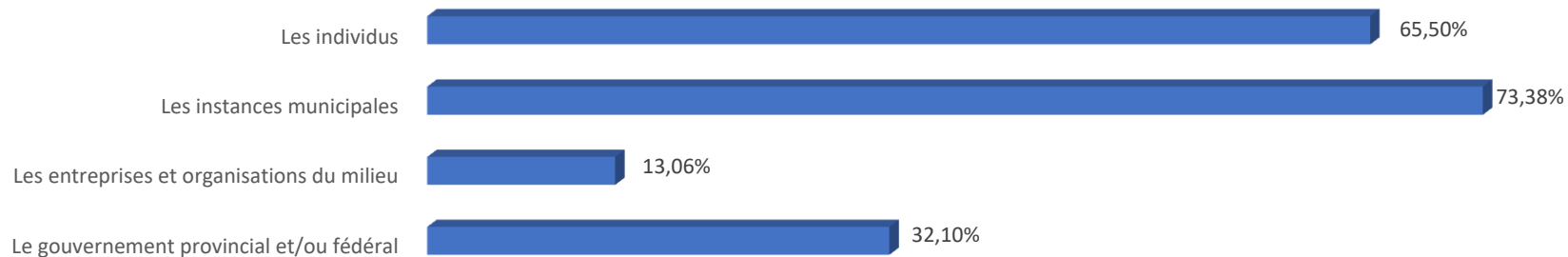
Q2. Quel est votre niveau de connaissance du concept de mobilité durable?



Q3. Seriez-vous prêt à changer vos habitudes de vie et à opter pour des modes de déplacement durable?



Q4. Selon vous, qui a la principale responsabilité d'agir sur cet enjeu ? (2 choix max.)



Q5. À votre avis, quelle serait la première action à poser pour favoriser la mobilité durable à Saint-Jean-sur-Richelieu?

Favoriser les déplacements actifs / Sécurité des piétons et cyclistes – 48 %

- Développer le réseau cyclable pour une bonne connexion entre les divers pôles économiques, culturels, touristiques et manufacturiers du territoire de SJSR
- Un réseau cyclable accessible et entretenu 4 saisons
- Un réseau cyclable vers les villes voisines
- Améliorer la sécurité et le confort des pistes cyclables, trottoirs et intersections
- Intégrer le concept de rues partagées dans les nouveaux développements et revalorisation de quartiers
- Faire du boulevard du Séminaire une première [rue conviviale](#) à SJSR
- Créer des rues piétonnes
- Limiter les espaces de stationnement, notamment au centre-ville
- Installations de supports à vélos ou espaces sécurisés pour « stationner » son vélo
- Demander aux entreprises d'encourager la mobilité durable (télétravail, incitatifs, douches, etc.)
- Développer un service de vélos partagés (type Bixi)

Améliorer le transport collectif – 29 %

- Bonifier le système de transport collectif (plus rapide et plus régulier) incluant les soirs et fins de semaine, afin de concurrencer l'automobile
- Connecter le transport collectif au réseau cyclable et transport du vélo dans tous les autobus
- Bonifier l'offre de transport vers les autres municipalités de la MRC
- Améliorer l'accessibilité universelle des transports (personnes handicapées, personnes âgées)
- Faire en sorte que l'autobus ne prenne pas deux fois plus de temps que la voiture
- Avoir des navettes électriques gratuites (mini-bus, taxis-bus) qui parcourent la ville du nord au sud en reliant des points d'intérêt
- Redévelopper un service de train de passagers dans la région de SJSR et/ou vers MTL
- Faciliter l'accès au REM

Gratuité / Coût moindre transport collectif – 6 %

- Gratuité du transport collectif
- Tarification sociale du transport collectif (âge, revenus, condition physique, etc.)

Promotion / Sensibilisation – 6 %

- Organiser des activités pour faire la promotion des déplacements en vélo
- Faire la promotion de journées sans auto au centre-ville
- Sensibilisation auprès des individus des bienfaits santé de la marche et du vélo

Aménagement du territoire et cadre municipal – 7 %

- Établir un plan de mobilité durable avec les acteurs de la région
- Intégrer des critères de mobilité dans les projets de développement (pôles de services, auto-partage, priorité au transport actif, etc.)
- Mettre en place un système de points de mobilité durable (bonus/malus)
- Offrir une subvention aux citoyens pour s'équiper (vélos, etc.)

Auto-partage et covoiturage – 5 %

- Développer un service d'auto-partage de la flotte municipale
- Développer le service Communauto à SJSR
- Encourager le covoiturage

Électrification de véhicule solo et transport collectif – 5%

- Électrification de la flotte de véhicules municipaux – montrer l'exemple
- Électrification du transport collectif
- Installation de bornes de recharge accessibles

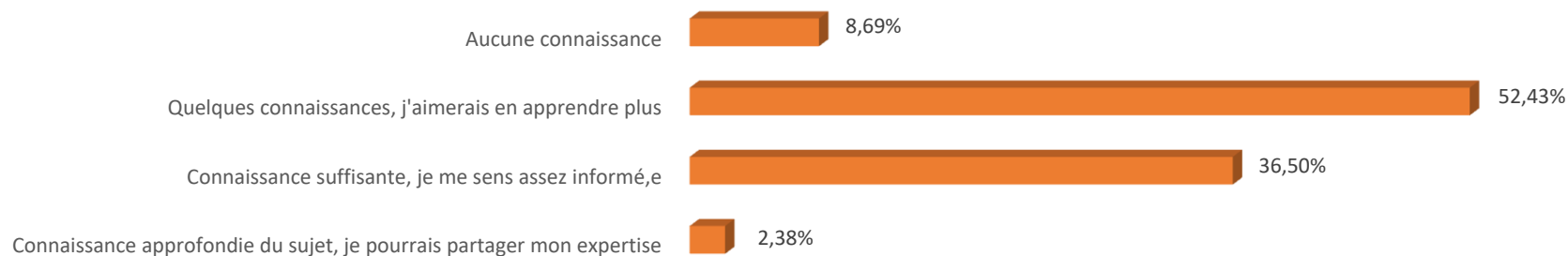


ÉCONOMIE CIRCULAIRE

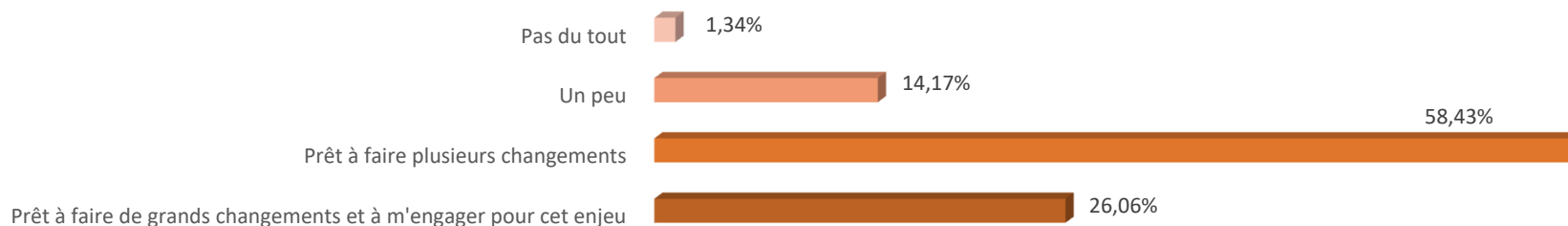
Q1. Quelle importance accordez-vous à l'économie circulaire?



Q2. Quel est votre niveau de connaissance de l'économie circulaire?



Q3. Seriez-vous prêt à changer vos habitudes de vie pour contribuer à une économie circulaire?



Q4. Selon vous, qui a la principale responsabilité d'agir sur cet enjeu? (2 choix max.)



Q5. À votre avis, quelle serait la première action à poser pour favoriser le déploiement d'une économie circulaire à Saint-Jean-sur-Richelieu?

Promotion / Éducation / Sensibilisation – 21 %

- Planifier une campagne d'information sur l'économie circulaire
- Sensibiliser sur le cycle du déchet - que se passe-t-il réellement avec le recyclage, compostage, ordures, etc.
- Sensibiliser les écoliers : avoir des projets écoles sur la réutilisation de matériaux usages
- Créer des capsules éducatives adressées aux résidents et nouveaux résidents pour les informer des options possibles
- Répertorier et valoriser les entreprises d'économie circulaire

Réparation, réemploi, partage et échange de produits – 13 %

- Instaurer une collecte régulière d'objets, de vêtements et de meubles dont on ne se sert plus
- Créer des lieux/événements permettant les échanges
- Valoriser l'achat d'objets de seconde main
- Projets intergénérationnels d'échange de compétences (bricolage, couture, cuisine vs web et réseaux sociaux)
- Revaloriser des métiers traditionnels (cordonniers, couturiers, réparateurs, ...)
- Créer une « bibliothèque » d'outils et équipements (petits électro, jardin, sport, jouets pour enfants)
- Mettre en place une monnaie locale

Réduction à la source / Zéro déchet / Suremballage – 12 %

- Encourager la vente de produits en vrac dans tous les commerces
- Créer un système de contenants réutilisables pour les restos et cafés
- Encourager les systèmes de consigne
- Interdire/limiter le plastique à usage unique dans les commerces et services municipaux
- Supprimer le Publisac

Gouvernance / Consultation / Maillage entreprises – 9 %

- Intégrer le concept d'économie circulaire dans la planification urbaine
- Critères d'approvisionnement écoresponsables à la Ville
- Mettre en place une certification « entreprise circulaire »
- Créer une plateforme de rencontre/d'échange pour les entreprises et commerces
- Allouer des ressources et un budget pour mettre en œuvre un réel plan d'action
- Impliquer les citoyens et partenaires du milieu dans la réflexion

Recyclage et récupération – 9 %

- Avoir des bacs de recyclage dans tous les espaces publics 12 mois par année
- Valoriser localement les matières collectées sur le territoire / Encourager de nouvelles industries
- Rendre obligatoire le recyclage chez tous les commerces et restaurateurs
- Favoriser la récupération du verre
- Valorisation des matériaux lors des démolitions/rénovations / Mettre sur pied un centre de matériaux de construction usagés

Soutien aux entreprises / Organismes – 7 %

- Offrir des avantages, des incitatifs, ou de l'appui aux entreprises et organismes
- Programme d'accueil pour les entrepreneurs favorisant l'économie circulaire (subvention, congé de taxes, crédits d'impôts...)
- Réduire les obstacles administratifs ou législatifs pour les entreprises œuvrant dans l'économie circulaire

Compost / Brun'o – 7 %

- Élargir la collecte de compost à toute la ville, y compris les entreprises, restaurants et épiceries
- Utiliser le compost pour les jardins communautaires / permettre aux citoyens de récupérer le compost au printemps pour les jardins privés

Réglementation et fiscalité – 6 %

- Taxer les producteurs au poids de déchets générés
- Taxer l'utilisation de l'eau
- Adopter un règlement anti-gaspillage
- Offrir des incitatifs (crédit de taxes, subventions) aux citoyens

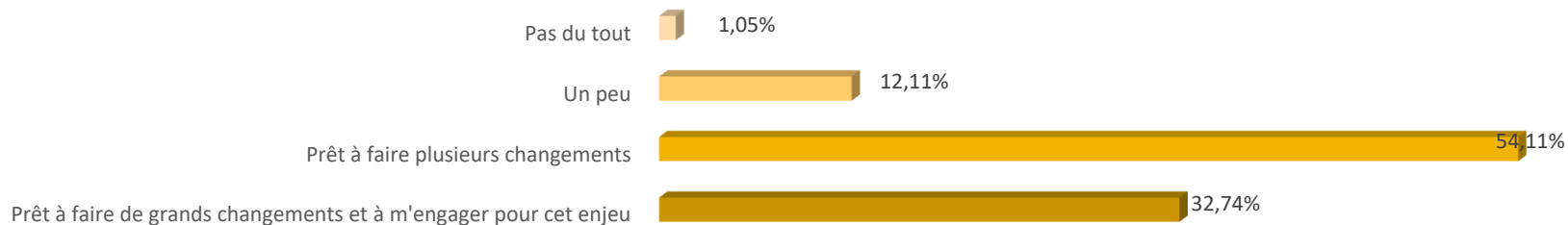


AUTONOMIE ALIMENTAIRE

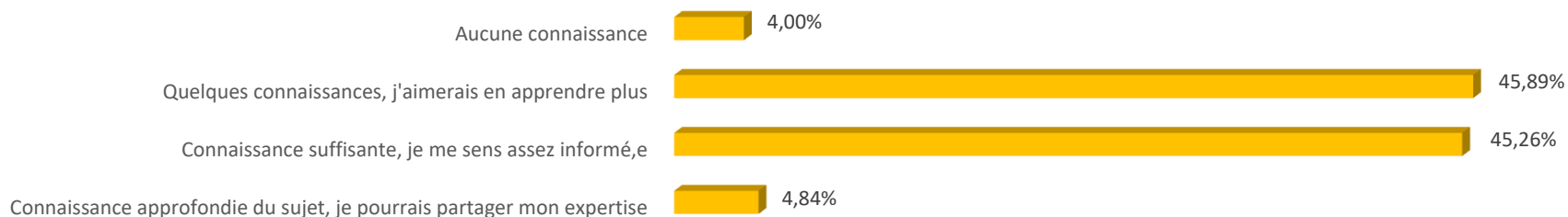
Q1. Quelle importance accordez-vous à l'autonomie alimentaire et au principe de ville nourricière?



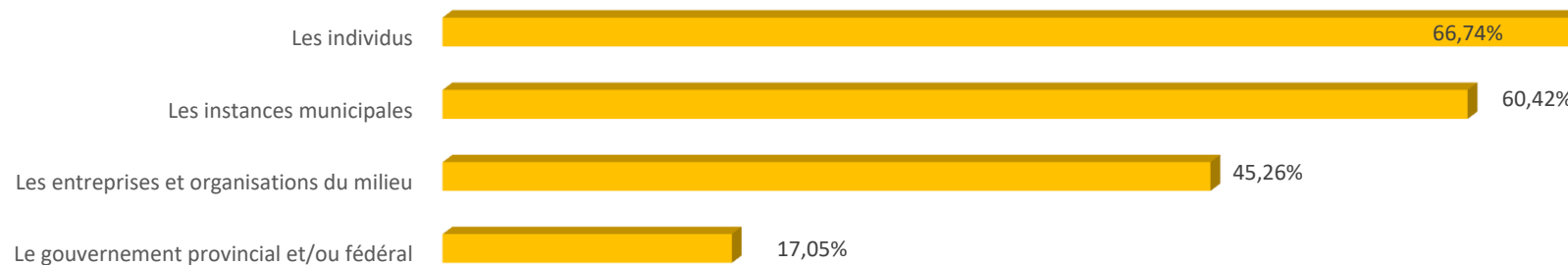
Q3. Seriez-vous prêt à changer vos habitudes de vie pour contribuer à l'autonomie alimentaire et à l'aspect nourricier de notre communauté?



Q2. Quel est votre niveau de connaissance des enjeux liés à l'autonomie alimentaire et au principe de ville nourricière?



Q4. Selon vous, qui a la principale responsabilité d'agir sur cet enjeu? (2 choix max.)



Q5. À votre avis, quelle serait la première action à poser pour favoriser l'autonomie alimentaire et le principe de ville nourricière à Saint-Jean-sur-Richelieu?

Jardins / Serres / Agriculture urbaine – 32 %

- Implanter des jardins communautaires ou collectifs dans tous les quartiers de la ville
- Implanter des serres communautaires pour produire plus d'aliments
- Encourager les potagers en façade
- Encourager les poulaillers urbains (poulailler communautaire au centre-ville, poulaillers individuels autorisés au-delà de 3 poules)
- Permettre aux citoyens de cultiver les espaces publics, parcs, terre-pleins, etc.
- Favoriser le développement de potager sur les toits (entreprises ou résidentiels)
- Aménager des espaces paysagers comestibles plutôt que décoratifs – montrer l'exemple
- Exploiter l'espace public disponible (parcs, terrains vagues, cours d'école, boîtes à fleurs, etc.) pour cultiver des forêts nourricières (arbres fruitiers et à noix, des vivaces comestibles, des plantes potagères, des légumes...), surtout dans les quartiers plus défavorisés, avec libre cueillette
- Offrir des subventions pour des jardins ou des bacs dans toutes les cours d'école
- Offrir un soutien (prêt d'équipement, subvention, crédit...) aux citoyens pour un potager ou autre projet d'agriculture urbaine

Favoriser production / Livraison / Achat local – 21 %

- Soutenir les initiatives locales pour diversifier l'offre (entreprises de production, transformation) à des prix abordables
- Changer nos habitudes de consommation pour encourager local
- Développer un système d'abonnement/ livraison de produits locaux
- Faire connaître / publiciser les produits et producteurs locaux déjà en place
- Favoriser des espaces de rencontre entre les producteurs et les consommateurs

Dans les épiceries

- Augmenter et valoriser l'offre de produits locaux dans les épiceries et commerces régionaux (par exemple : instaurer un pourcentage minimum)
- Indiquer clairement la provenance de tous les produits

Éducation / Promotion / Sensibilisation – 20 %

- Sensibiliser à la consommation responsable
- Offrir des ateliers sur le jardinage, la permaculture, les poules urbaines, etc.
- Former les employés de la Ville aux aménagements comestibles
- Faire la promotion des jardins communautaires/collectifs
- Campagne de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Marchés publics – 23 %

- Développer le marché public (ouvert à l'année et tous les jours, plus accessible en transports, diversifier l'offre de produits locaux)
- Proposer des places au marché ou kiosques gratuits pour les agriculteurs biologiques locaux
- Avoir des marchés publics / kiosques de produits frais dans tous les secteurs de la ville

Soutien aux producteurs locaux / Encourager la relève agricole – 11 %

- Offrir des subventions pour la construction de serres annuelles
- Réduire les taxes pour les entreprises agricoles
- Soutenir les agriculteurs dans la diversification de leurs cultures
- Limiter les cultures destinées aux biocarburants sur le territoire
- Encourager le système de paniers bio : plus de points de chute, promotion dans les médias
- Développer une coopérative agricole / plateforme commune pour commander
- Distribuer un répertoire des producteurs locaux et régionaux, avec leur production, localisation et horaire d'ouverture
- Aide financière à la relève agricole
- Participer au programme [ARTERRE](#)
- Soutenir l'installation de fermes biologiques sur le territoire

Préservation de la zone agricole – 6 %

- Maintenir la protection de notre territoire agricole

Gouvernance / Adapter la réglementation – 6 %

- Revoir la réglementation municipale pour favoriser les projets d'agriculture urbaine - poulaillers urbains, serres, occupation du domaine public, potagers dans les parcs et terre-pleins, ...
- Alléger les démarches administratives pour favoriser les initiatives citoyennes
- Se donner les moyens de doter la Ville d'une politique de ville nourricière
- S'allier aux municipalités rurales avoisinantes et les intégrer à un plan d'action commun

Gaspillage alimentaire – 4 %

- Développer un programme anti-gaspillage qui inclurait les épiceries, les restaurants, les banques alimentaires pour valoriser les restes ou invendus
- Installer des frigo et congélateurs communautaires pour le partage de nourriture

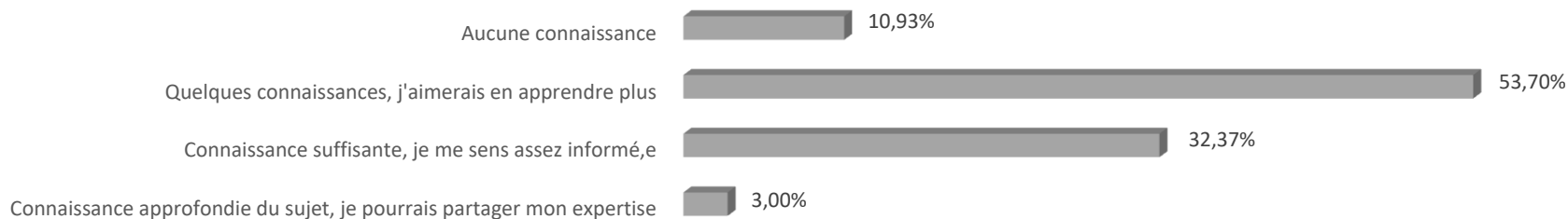


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

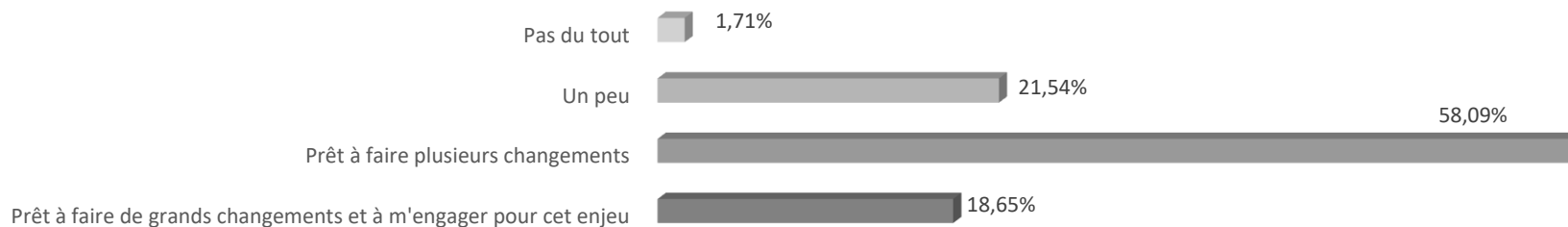
Q1. Quelle importance accordez-vous à l'aménagement durable du territoire?



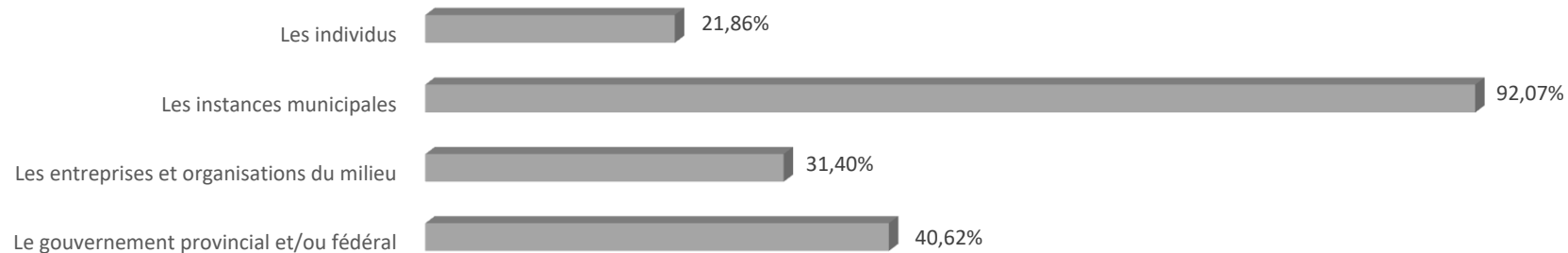
Q2. Quel est votre niveau de connaissance des principes d'aménagement durable du territoire?



Q3. Seriez-vous prêt à changer votre mode de vie et à l'adapter à un aménagement durable de notre territoire?



Q4. Selon vous, qui a la principale responsabilité d'agir sur cet enjeu? (2 choix max.)



Q5. À votre avis, quelle serait la première action à poser pour avoir un impact positif sur l'aménagement du territoire à Saint-Jean-sur-Richelieu?

Plan d'urbanisme / réglementation – 22 %

- Se doter d'un plan d'urbanisme qui reflète les plus hauts standards de développement durable et favorise une cohabitation harmonieuse sur le territoire
- Définir des critères environnementaux et sociaux conditionnels à tout projet de développement
- Connecter les anciens et futurs quartiers aux réseaux de mobilité active et transport collectif
- Assurer une mixité sociale dans les quartiers et l'accès à des logements sociaux ou abordables
- Favoriser la cohabitation entre les générations
- Autoriser et encourager les nouvelles formes d'habitat et de construction : mini-maisons, foyer de masse, cohabitats ([exemple du co-habitat de Québec](#))
- Autoriser et encourager les constructions et rénovations écoresponsables
- Réviser certains zonages afin d'assurer une cohérence dans la fonction d'un secteur soit, par exemple, industriel vs résidentiel
- Règlement plus strict et appliqué sur la couverture végétale pour les industries-commerces

Infrastructures vertes (milieux naturels/parcs/espaces verts) – 22 %

- Protéger tous les boisés du territoire
- Encadrer les nouvelles constructions (entreprises et promoteurs) pour bâtir autour et avec les MN existants
- Obligation de planter des arbres dans toutes nouvelles constructions privées/publiques ou rénovations de rues
- Reboiser/verdir le centre-ville et toutes les zones d'îlots de chaleur
- Aménager des toits verts sur des bâtiments importants de la Ville (Hôtel de Ville, bibliothèques...)
- Revégétaliser et renaturaliser les bandes riveraines, protéger les rives
- Intégrer des milieux naturels et espaces verts dans chaque quartier
- Verdir les cours d'école
- Verdir les centres urbains et faire la conception de nouveaux aménagements qui permettent une meilleure gestion des eaux pluviales (ex. stationnements perméables)

Revitalisation des quartiers / services de proximité – 16 %

- Privilégier la revalorisation des bâtiments/quartiers/zones industrielles plutôt que les nouvelles constructions
- Embellir les quartiers défavorisés et favoriser la mixité sociale dans tous les quartiers
- Créer des pôles culturels de proximité
- Revitaliser le parc industriel et les entreprises locales
- Encourager les fêtes de quartiers
- Offrir plus de parcs familiaux et d'accès à la rivière Richelieu

Restreindre l'étalement urbain – 9 %

- Densifier les espaces industriels
- Limiter l'étalement urbain en protégeant le territoire agricole et les milieux naturels
- Réfléchir à une densification intelligente du territoire qui favorise la qualité de vie

Fiscalité et incitatifs financiers – 5 %

- Modifier la fiscalité municipale pour limiter l'étalement urbain (par exemple : gradation des taxes favorisant la construction au noyau de la ville)
- Instaurer un crédit d'impôt pour les créations d'îlots de fraîcheur et des pénalités pour les îlots de chaleur
- Offrir des subventions aux entreprises et citoyens (toits verts, écoconstruction, éco rénovation, rénovation de logements sociaux,...)

Gouvernance / Consultations publiques / Concertation – 4 %

- Réfléchir le plan d'urbanisme et tout projet de développement en collaboration avec les citoyens
- Exemple d'une ville au Japon : pour chaque projet, formation d'un comité citoyen avec des volontaires modernes et des volontaires « futurs » qui doivent se mettre à la place des prochaines générations afin de défendre leurs intérêts et permettre de réfléchir aux impacts à long terme des projets

Information / Sensibilisation / Promotion – 4 %

- Tenir plus de séances d'information et des conférences pour informer les citoyens des enjeux de l'aménagement du territoire
- Informer et encourager les citoyens à l'éco-construction / éco-rénovation
- Prêcher par l'exemple: construire un bâtiment Ville écologique
- Encourager les entreprises à verdir (exemple : concours)